

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 07887 Numéro SIREN : 957 503 931 Nom ou dénomination : MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2022 sous le numéro de dépôt 68497

MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Cailliau Dedouit et Associés
19 rue Clément Marot
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé Unique
MAGASINS GALERIES LAFAYETTE
27 rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAGASINS GALERIES LAFAYETTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 10 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 juin 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Xavier Belet

Cailliau Dedouit et Associés



Jean-Jacques Dedouit

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

COMPTES ANNUELS

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	A	95 630	101 771
Immobilisations corporelles	B	120 537	111 227
Immobilisations financières	C	11 483	10 306
ACTIF IMMOBILISE		227 650	223 304
Stocks de marchandises et matières premières	D	145 615	150 373
Créances clients et comptes rattachés	E	81 564	108 991
Autres créances	F	77 105	96 494
Valeurs mobilières de placement		1	1
Disponibilités	G	26 282	35 041
Comptes de régularisation	H	5 510	4 768
ACTIF CIRCULANT		336 077	395 668
TOTAL ACTIF		563 727	618 972

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		670	670
Primes d'émission, de fusion, d'apport		233 894	233 894
Réserves		7 929	7 929
Report à nouveau		(68 407)	(50 807)
Résultat de l'exercice		(15 624)	(17 600)
Provisions réglementées	J	8 372	8 430
CAPITAUX PROPRES	I	166 834	182 516
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	J	9 187	12 685
Dettes financières	K/L	154	364
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	L	234 445	239 662
Autres dettes	L	152 995	183 745
Comptes de régularisation		112	
DETTES	L	387 706	423 771
TOTAL GENERAL		563 727	618 972

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises HT			
Détail		861 431	1 037 629
Ventes restauration		2 635	3 132
Gros		278 992	247 143
Production vendue de services HT		22 130	28 205
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	M	1 165 188	1 316 109
Reprises de provisions et amortissements		5 168	5 742
Autres produits d'exploitation		13 525	10 498
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 183 881	1 332 349
Coût d'achat des marchandises vendues		(799 796)	(880 540)
Charges de personnel		(114 135)	(150 729)
Autres charges d'exploitation		(246 595)	(271 771)
Impôts et taxes		(13 517)	(17 030)
Dotations aux amortissements		(20 722)	(25 301)
Dotations aux provisions		(5 509)	(5 102)
CHARGES D'EXPLOITATION		(1 200 274)	(1 350 473)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 393)	(18 124)
RESULTAT FINANCIER	N	(1 229)	(1 611)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(17 622)	(19 735)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	O	(3 178)	(8 662)
IMPOTS SUR LES RESULTATS	P	5 176	10 797
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(15 624)	(17 600)
RESULTAT NET PAR ACTION (en euros)		(2 330,52)	(2 625,36)

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net total	(15 624)	(17 600)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	17 089	21 181
Elimination des plus ou moins values de cessions	3 377	18 361
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 842	21 942
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41 417	(72 442)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	46 259	(50 500)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30 716)	(31 622)
Acquisitions d'immobilisations financières	(1 232)	(49)
Cessions et réductions d'immobilisations	3 576	17 217
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(997)	(104)
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(29 369)	(14 558)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des dettes financières	(15)	(10)
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	(15)	(10)
FLUX NET SUR COMPTES COURANTS	(25 439)	65 149
VARIATION DE LA TRESORERIE	(8 564)	81
Trésorerie à l'ouverture	34 759	34 678
Trésorerie à la clôture	26 195	34 759
VARIATION DE LA TRESORERIE	(8 564)	81
DEFINITION DE LA TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	1	1
Disponibilités (Note F)	26 282	35 041
Découverts bancaires et emprunts court terme (Note K)	(88)	(283)
TRESORERIE	26 195	34 759

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement 2018-02 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général.

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1.1. Fonds commercial et droits au bail

Le fonds commercial et les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport. Un examen de la valeur de ces éléments est effectué à chaque clôture afin de justifier la valorisation inscrite à l'actif du bilan.

1.1.2. Logiciels

Les logiciels sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat des licences, droits d'utilisation, ...).

Les logiciels font l'objet d'un amortissement linéaire, sur une durée de 1 an à 5 ans.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur valeur d'apport ou à leur coût de production sans incorporation de charges financières.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation appliquées sont :

- Agencements et aménagements des constructions 10 / 20 ans
- Agencements commerciaux 3 / 10 ans
- Matériel de vente, de manutention, de stockage 3 / 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier 3 / 10 ans

L'amortissement dégressif est appliqué uniquement sur les matériels et installations entrant dans son champ d'application.

Dans ce cas, l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est inscrit en amortissement dérogatoire, porté au passif du bilan dans le poste « provisions réglementées ».

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.1.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

1.4 STOCKS DE MARCHANDISES ET DE MATIERES PREMIERES

Stocks Nouveautés magasins et alimentaires

La méthode de valorisation des stocks est le coût de revient unitaire pondéré.

Le coût de revient des marchandises comprend le prix d'achat, majoré des frais logistiques (transport et manutention) et frais accessoires, diminués des avantages obtenus.

L'inventaire est contrôlé au moins une fois par an par un inventaire physique ; il est tenu compte, pour l'établissement des comptes annuels, d'une estimation de la démarque inconnue entre la date de l'inventaire physique et la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est constatée si la valeur probable de réalisation des marchandises est inférieure à la valeur comptable.

Stocks grossistes

Les marchandises font l'objet d'un inventaire permanent unitaire. L'inventaire physique est réalisé à prix de revient hors taxes, sur la base

d'inventaires tournants (quatre cycles dans l'année). Les différences d'inventaire ainsi que les décotes sont enregistrées dans les comptes à chaque inventaire tournant.

1.5 CREANCES

Ces actifs sont enregistrés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser, à court terme, un gain en revenu ou en capital. Le cours de clôture est comparé au coût d'entrée et une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

1.7 PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires représentant l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire inscrit à l'actif du bilan.

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

1.9 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE ET AUTRES PASSIFS SOCIAUX

Les engagements de retraite de la Société font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode rétrospective tenant compte de

l'estimation des droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice.

Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel en contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les employés. Ces engagements font l'objet d'une actualisation financière, les salaires de référence retenus dans le calcul étant corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation.

Le taux d'actualisation des engagements retenu au 31 décembre 2019 est de 0,9% contre 1,7% au 31 décembre 2018.

Les engagements ne donnent pas lieu à provisionnement mais figurent en hors bilan.

1.10 DEFINITION DU RESULTAT COURANT ET DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant comprend l'ensemble des activités ordinaires et récurrentes de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel comprend :

- les plus ou moins values de cession sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- Les éléments à caractère non récurrent liés aux arrêts d'activité et aux fermetures de sites,
- Les incidences des contrôles fiscaux et des contentieux fiscaux,
- Les dotations et reprises de provisions réglementées.

1.11 IMPOTS SUR LES SOCIETES

La Société est membre depuis le 1^{er} janvier 2006 de la Convention d'Intégration Fiscale, dont la société mère est la société S.A.S. MOTIER.

L'avenant à la convention d'intégration fiscale, dont la société mère est la société S.A.S. MOTIER, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2018, prévoit que l'économie d'impôt (utilisée par la société tête de Groupe) relative aux déficits des filiales est réallouée à ces dernières.

La Société a comptabilisé, sur l'exercice 2019, une économie d'impôt de 3 834 K€.

1.12 CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE de l'exercice 2018, soit 5 256 K€, a essentiellement permis de financer les investissements de la société.

1.13 RESULTAT PAR ACTION

Les résultats par action sont déterminés conformément aux recommandations faites par l'ordre des Experts Comptables (n° 27).

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions existant au cours de l'exercice.

1.14 INFORMATION SUR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le financement des dépenses engagés au titre du CPF étant externalisé, la Société ne dispose plus de cette information.

1.15 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

S.A. des Galeries Lafayette
40, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Elle-même, détenue à 99,03 % par :
Motier SAS
40, Boulevard Haussmann- 75009 Paris

2 FAITS MARQUANTS

2.1 ARRET D'ACTIVITE DU GOURMET CAP 3000

Le Gourmet CAP 3000 a arrêté son activité le 13 avril 2019. La cession du fonds de commerce à Monoprix a été réalisée le 17 juin 2019 et la restitution des surfaces au bailleur (Gourmet et Magasin) a eu lieu le 28 juin 2019. L'impact de ces opérations sur 2019 est une charge de 6 448 K€ (cession du fonds, travaux facturés par Aldeta, travaux de repli, indemnité de restitution de surface).

Une indemnité de 3 500 K€ encaissée début janvier 2020 a également été comptabilisée sur l'exercice. Elle vient en compensation du préjudice financier constaté par le preneur durant toute la période des travaux.

2.2 TRANSFERT DU MAGASIN GL DE MAINE MONTPARNASSE AU CENTRE COMMERCIAL BEAUGRENELLE

Le magasin GL Montparnasse a fermé le 12 octobre 2019. Les coûts relatifs à la fermeture avaient été provisionnés à la clôture 2018 à hauteur de 4 435 K€ (curage, loyers après la fermeture au public...). Les VNC à terme des immobilisations avaient également été dépréciées en totalité pour 1 592 K€.

Des charges complémentaires ont été constatées sur l'exercice 2019 pour 542 K€.

Le magasin de Beaugrenelle a ouvert ses portes le 12 novembre 2019.

2.3 CREANCE HERMIONE

La créance Hermione afférente à la cession des stocks au 30 novembre 2018 est soldée à la clôture.

Au 31 décembre 2019, le montant de la créance courante échue s'élève à 2 279 K€. Elle a été encaissée en totalité le 31 janvier 2020.

3 EVENEMENT POST CLOTURE

EPIDEMIE DE COVID-19 (CORONAVIRUS)

L'épidémie de COVID-19 (coronavirus) a impacté les activités des magasins de la Société. Néanmoins, il est trop tôt, à ce jour, pour mesurer l'ensemble des conséquences de l'épidémie sur les comptes de l'exercice 2020, compte tenu des incertitudes pesant sur le démarrage de l'exploitation des magasins.

Pour participer à l'effort collectif contre l'épidémie, et conformément aux directives du gouvernement, la Société a fermé ses magasins à compter du dimanche 15 mars. Ceux-ci ont réouvert à la clientèle le lundi 11 mai, à l'exception des magasins de Rosny, réouvert le 14 mai, Beaugrenelle, le 22 mai, Lyon La Part Dieu et Carré Sénart le 30 mai.

Il est précisé que la société bénéficie des dispositions gouvernementales en matière d'aide aux entreprises.

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE A - COMPOSITION ET VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
VALEURS BRUTES				
Concessions, brevets, licences, marques	120		2	118
Fonds commercial (1)	101 748		6 266 (2)	95 482
Logiciels	19		2	17
Autres		33		33
TOTAL	101 887	33	6 270	95 650
AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATIONS				
Concessions, brevets, licences, marques	4			4
Fonds commercial	94		94	
Logiciels	18		2	16
Autres				
TOTAL	116		96	20
VALEURS NETTES	101 771	33	6 174	95 630

(1) Le poste « fonds commercial » est représentatif des fonds de commerce de magasins reçus principalement dans le cadre d'opérations d'apport.

(2) Dont cession du fonds de commerce Gourmet Cap 3 000 pour 6 173 K€

NOTE B - COMPOSITION ET VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
VALEURS BRUTES				
Installations techniques	70 107	2 333	7 469	64 971
Autres	294 996	13 567	26 709	281 854
Immobilisations corporelles en cours	10 393	16 578	2 404	24 567
TOTAL	375 496	32 478	36 582	371 392
<i>Dont virement de poste à poste</i>		1 795	1 795	
AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATIONS				
Installations techniques	61 147	2 775	7 456	56 466
Autres	203 122	20 430	29 163	194 389
TOTAL	264 269	23 205	36 619	250 855
VALEURS NETTES	111 227	9 273	(37)	120 537

NOTE C - COMPOSITION ET VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
VALEURS BRUTES				
Prêts	8 855	7	12	8 850
Autres	1 451	1 225	43	2 633
TOTAL	10 306	1 232	55	11 483
<i>Dont virement de poste à poste</i>			5	
VALEURS NETTES	10 306	1 232	55	11 483

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

NOTE D - STOCKS DE MARCHANDISES ET MATIERES PREMIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Marchandises et matières premières	148 054	2 439	145 615	152 376	2 003	150 373
TOTAL	148 054	2 439	145 615	152 376	2 003	150 373

NOTE E - DETAIL DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Créances clients Groupe	46 996		46 996 (1)	49 045		49 045 (3)
Autres créances clients	34 570	2	34 568	59 953	7	59 946
TOTAL	81 566	2	81 564 (2)	108 998	7	108 991 (4)

L'intégralité des créances clients et comptes rattachés est à échéance à moins d'un an

(1) Dont 394 K€ de produits à recevoir Groupe

(2) Dont 10 753 K€ de produits à recevoir

(3) Dont 323 K€ de produits à recevoir Groupe

(4) Dont 10 852 K€ de produits à recevoir

NOTE F - DETAIL DES AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Avances et acomptes versés sur commande	201		201	83		83
Autres créances Groupe	9 694		9 694 (1)	25 267		25 267 (2)
Autres créances d'exploitation	67 410	200	67 210	71 344	200	71 144
TOTAL	77 305	200	77 105	96 694	200	96 494

L'intégralité des créances clients et comptes rattachés est à échéance à moins d'un an

(1) Soit avoirs à recevoir fournisseurs pour 4 939 K€ et compte courant d'intégration fiscale pour 4 755 K€

(2) Soit avoirs à recevoir fournisseurs pour 8 753 K€ et compte courant d'intégration fiscale pour 16 514 K€

NOTE G - DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs à l'encaissement	13 658	18 532
Disponibilités	12 624	16 509
TOTAL	26 282	35 041

NOTE H - COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance :		
- Loyers	5 075	4 033
- Autres	435	735
TOTAL	5 510 (1)	4 768

(1) Dont 17 K€ à plus d'un an

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

NOTE I - CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Le capital est divisé en 6 704 actions de 100 euros chacune.
Il est détenu à 100% par la société 44 Galeries Lafayette – 44 GL

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital	670			670
Prime d'émission, de fusion, d'apport	233 894			233 894
Réserves	7 929			7 929
Report à nouveau	(50 807)	(17 600)		(68 407)
Résultat de l'exercice	(17 600)	(15 624)	17 600	(15 624)
Provisions réglementées	8 430	1 244	(1 302)	8 372
TOTAL	182 516	(31 980)	16 298	166 834

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	202 163	182 516
Résultat de l'exercice	(17 600)	(15 624)
Variation des réserves et des provisions réglementées	(2 047)	(58)
TOTAL	182 516	166 834

NOTE J - DETAIL DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019
(en milliers d'euros)			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoires	8 430	1 244	(1 302)		8 372
Sous total	8 430	1 244	(1 302)		8 372
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles du travail	995	62			1 057
Risques commerciaux	160	2		(152)	10
Risques sociaux	734	383	(86)	(149)	882
Fournisseurs débiteurs	1 021	6	(299)		728
Restructuration	5 570		(3 527)	(90)	1 953
Fidélité	2 475	2 617	(2 475)		2 617
Autres éléments	1 730	210			1 940
Sous total	12 685	3 280	(6 387)	(391)	9 187
DEPRECIATIONS					
Stocks	2 003	2 439	(2 003)		2 439
Autres éléments	207		(5)		202
Sous total	2 210	2 439	(2 008)		2 641
TOTAL	23 325	6 963	(9 697)	(391)	20 200
Dont : Exploitation		5 509	(4 868)	(301)	
Exceptionnel		1 454	(4 829)	(90)	

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

NOTE K - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88	283
Emprunts et dettes financières divers	66	81
TOTAL	154	364

NOTE L - ECHEANCIER DES DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018	
	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	Total
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88			88	283
Emprunts et dettes financières		66		66	81
Dettes financières	88	66		154	364
Fournisseurs Groupe	21 541			21 541	31 025
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 904			212 904	208 637
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 445			234 445 (1)	239 662
Avances et acomptes reçus sur commandes	11 140			11 140	11 422
Dettes fiscales et sociales	36 687	445		37 132	42 224
Compte courant Groupe	49 881			49 881	75 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 744			14 744	16 741
Autres dettes Groupe	17 439			17 439 (2)	20 608
Autres dettes	9 109	7 332	6 218	22 659	17 208
Autres dettes	139 000	7 777	6 218	152 995	183 745
Comptes de régularisation	112			112	
TOTAL	373 645	7 843	6 218	387 706	423 771

(1) Dont 131 253 K€ de charges à payer et 2 065 K€ d'effets à payer

(2) Soit compte courant Groupe TVA pour 11 013 K€, intérêts sur compte courant SAGL pour 621 K€ et ristournes à reverser pour 5 805 K€

NOTE M - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises au détail	861 431	1 037 629
Ventes de marchandises en gros	278 992	247 143
Ventes de restauration	2 635	3 132
Production vendue de services	22 130	28 205
TOTAL	1 165 188	1 316 109

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

NOTE N - DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Intérêts sur crédit gratuit	(877)	(1 135)
Intérêts des comptes courants	(621)	(470)
Autres éléments	269	(6)
RESULTAT FINANCIER	(1 229)	(1 611)

NOTE O - DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Moins-values de cessions	(3 377)	(18 351)
Restructuration	(837)	(3 650)
Indemnisations sur sinistre de Pau		7 705
Reprises d'amortissements /dépréciations exceptionnels sur immobilisations mises au rebut / cédées	78	4 029
Reprises nettes sur amortissements dérogatoires	58	2 047
Autres éléments	900	(442)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 178)	(8 662)

NOTE P - ANALYSE DE L'IMPOT ET INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat de l'exercice après impôts	(15 624)	(17 600)
Impôts sur les bénéfices	(5 176)	(10 797)
Résultat avant impôts	(20 800)	(28 397)
Variation des provisions réglementées	(58)	(2 047)
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)	(20 858)	(30 444)

NOTE Q - FISCALITE LATENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Allègement de la dette future d'impôt :		
Contribution sociale de solidarité et autres taxes	766	535
Autres éléments	5	
TOTAL	771	535
Accroissement de la dette future d'impôt :		
Amortissements dérogatoires	2 681	2 903
TOTAL	2 681	2 903

Fiscalité latente calculée au taux de 32,02% au 31/12/2019 et 34,43% au 31/12/2018.

Les déficits reportables s'élèvent à 196 502 au 31/12/2019

SASU MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

NOTE R - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERES D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE (EN MILLIERS D'EUROS)

Le montant des engagements de retraite, évalué conformément à la note 1.9., s'élève à 21 802 K€, couverts à hauteur de 11 064 K€ par une assurance collective, le solde soit 10 738 K€ s'inscrivant en engagements hors bilan.

NOTE S - AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cautions, avals et autres engagements :

Cautions bancaires données au trésor : 187 K€

Cautions bancaires données pour le bail commercial la Part Dieu : 98 K€

Cautions bancaires données pour la fondation d'entreprise : 580 K€

Achats à terme de devises : 42 898 K€

NOTE T - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Entreprises liées	Lien de participation	Entreprises liées	Lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	46 996		49 045	
Autres créances	9 694		25 267	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 541		31 025	
Autres dettes	67 320		96 150	
Autres charges financières	621		470	

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE U - EFFECTIF MOYEN

	2019	2018
Cadres	532	732
Employés	2 812	3 705
TOTAL	3 344	4 437

NOTE V - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

MAGASINS GALERIES LAFAYETTE

S.A.S. au capital de 670 400 €

Siège social : 27 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS

957 503 931 RCS PARIS

(ci-après dénommée : la « Société »)

--oOo--

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

[.....]

L'Actionnaire unique, sur la proposition du Président et après avoir constaté que l'exercice 2019 se soldait par une perte nette de 15 623 831,78 €, décide d'affecter ce résultat au report à nouveau.

Le report à nouveau antérieur négatif de 68 407 137,32 € au 31 décembre 2019 est augmenté d'autant ; il s'établit, après cette affectation, à - 84 030 969,10 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Actionnaire unique prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

[.....]